

Lettre d'information n°17

Février 2018

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26/11/2017

Présence : 368 associé(e)s présents et représentés, le quorum est donc largement dépassé.

Rapport d'Activité :

Résumé des actions menées souvent avec d'autres associations en particulier au sein du Groupe Saclay Citoyen <https://saclaycitoyen.jimdo.com> mais aussi de la COSTIF¹.

1°) Trois actions juridiques majeures :

- **Pétition Européenne** (juillet 2016, mais toujours en cours).
- **Recours contre la prorogation de la D.U.P.² pour la requalification du CD 36.**
- **Recours contentieux au Conseil d'Etat demandant l'annulation de la DUP de la ligne de métro n° 18 (Massy-Versailles).**

2°) Participation au groupe d'actions juridiques Saclay Citoyen :

- Distribution d'un tract à des journalistes (octobre 2016).
- Pétition « Stop au Béton » pour le moratoire sur les aménagements en cours (décembre 2016-août 2017).
- Visite de journalistes sur le Plateau avec F.N.E.³, F.N.E. IdF et conférence de presse (janvier 2017).
- Z.P.N.A.F.⁴: remise d'un texte sur la charte (journée EPAPS du 4 juillet).

3°) Terres Fertiles a soutenu la dynamique aboutissant aux :

- Recours contentieux contre la DUP Corbeville mené par les associations Amis de la Vallée de la Bièvre et Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay, (Terres Fertiles ne pouvait en faire partie en raison de son « manque d'intérêt à agir »).
- Recours des 4 maires contre la DUP de la ligne 18.

4°) Autres actions :

- Départ de Terre et Cité où nous étions membre du conseil d'administration et même du bureau (motivé par des désaccords croissants depuis plusieurs années et ce malgré nos remarques en CA et en bureau : fin de l'esprit de « résistance » au principe même du cluster Paris-Saclay et donc à la consommation de toute terre agricole ; fin de l'opposition totale à la ligne 18, alors qu'en 2010, lors de la C.N.D.P.⁵, Terre et Cité s'était exprimée contre toute forme de métro même enterré en raison du risque de spéculation foncière induit et donc d'urbanisation renforcée à terme ; prépondérance du poids des élus dans une association à vocation initiale majoritairement citoyenne qui ne peut plus

¹ COSTIF : COordination pour la Solidarité des Territoires d'Ile de France (et contre le Grand Paris).

² D.U.P. : Déclaration d'Utilité Publique.

³ F.N.E. : France Nature Environnement et FNE Ile de France.

⁴ Z.P.N.A.F. : Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière.

⁵ C.N.D.P. : Commission Nationale de Débat Public.

- être désormais un contre-pouvoir démocratique, mais devient un instrument de gestion de la Z.P.N.A.F. en apportant ainsi la caution pseudo-verte à l'Etat qui la recherchait).
- Visite pour **Reporterre** du Plateau à l'occasion des nouveaux bassins de rétention.
 - **Rubrique Reporterre « 1 minute, 1 question »** (6 février 2017) : Pourquoi se regrouper pour acheter des terres agricoles ? https://reporterre.net/Une-minute-Une-question-21?debut_autres_articles=210#pagination_autres_articles
 - Soutien à la Minière Maraîchère (courrier à la Maire de Guyancourt proposant une aide à la gestion agro-écologique de cette parcelle).
 - **Forum Paris-Saclay du 1^{er} juin** : résultant du lien avec chercheurs, salariés et étudiants de Paris XI sur l'inanité du cluster « Paris-Saclay » et l'importance de la préservation de l'agriculture sur le plateau.
N'hésitez pas à cliquer sur le lien pour entendre en introduction F. Verchère sur les dysfonctionnements de la démocratie dans les enquêtes publiques, puis B. Andreotti sur le façonnage de la recherche par le projet néolibéral. Ils montrent en quoi ce qui se passe sur le Plateau est à comprendre dans des mécanismes plus globaux. Ensuite vous pourrez entendre les différents exposés sur les impacts sur le Plateau : <http://costif.parla.fr/1157-2/>
 - **Participation à la C.O.S.T.I.F.** (Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Ile de France et contre le Grand Paris) : soutien au triangle de Gonesse contre le projet Europa City. <http://costif.parla.fr/>
 - **Pétition contre l'Expo Universelle** (sur le site Cyberacteurs). Aujourd'hui ce danger est écarté définitivement. Merci d'avoir signé.
 - **Soutien à NDDL**. Une victoire que l'on peut apprécier aujourd'hui.
 - **Lettres d'Infos de Terres Fertiles** : n° 14, 15 et 16.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité moins 15 abstentions (exprimées par quelques personnes très engagées dans Terre et Cité et opposées au départ de Terres Fertiles).

Bilan Financier :

- L'AG approuve les comptes (bilan et compte d'exploitation) de l'exercice clos le 31/08/2017 qui se solde par un résultat de 689 €.
- L'AG décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.
- L'AG approuve le budget prévisionnel 2017-2018.
- L'AG donne quitus aux gérants.

Les 4 motions du bilan financier son approuvées à l'unanimité.

Admissions, acquisitions, cessions : 5 nouveaux associé(e)s, 9 parts nouvelles acquises, 2 parts échangées entre associées, 9 parts rachetées par Terres Fertiles, départ d'une associée.

Les acquisitions et cessions de parts sont approuvées à l'unanimité.

Conseil de Gérance :

Les gérants Laurent Sainte Fare Garnot et Alain Lartigue sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité.

La démission de Cl Thomas-Collombier est enregistrée.

L'entrée dans le conseil de Juliette Snitter est approuvée à l'unanimité.

Question diverse : Valeur de la part de Terres Fertiles :

Pour rappel :

- I. Forme quasi coopérative, et buts exclusifs de tout enrichissement personnel (cette SCI n'est pas un lieu de placement et encore moins de spéculation).

- II. Clause anti spéculative des statuts : toute plus-value reste acquise à TF (donc au service de son objet).
- III. Les statuts donnent un cadre précis à une réévaluation éventuelle de la part : indexation maximale sur l'indice Insee de la consommation.
- IV. Décision en AGO.

Il n'y a pas forcément d'utilité à réévaluer cette part de quelques euros, ce qui compliquerait inutilement les calculs, pourrait créer des incidences fiscales à Terres Fertiles ainsi qu'à des associé(e)s, et pourrait dissuader certain(e)s d'acquiescer une part.

Le sujet n'ayant pas été mis à l'ordre du jour, l'AG ne peut pas délibérer dessus cette année.
Le prix de la part reste inchangé à 50 €.

Actualités sur la ferme Vandame (qui cultive toutes les parcelles agricoles de Terres Fertiles) :

Depuis mai 2017 l'ensemble de l'exploitation est en reconversion en agriculture biologique ; jusque-là il y avait 91 ha en bio, désormais il y aura tout le reste de l'exploitation, soit 145 ha en plus (total à terme en agriculture bio : 236 ha).

Manu est venu préciser lui-même que cette reconversion totale (suspendue depuis 3 ans) est redevenue possible grâce à plusieurs éléments :

- Aujourd'hui le Fournil créé à Villiers (boulangerie) est un succès (vente directe de pain, brioche, biscuits, tous bio, fabriqués sur place à partir des céréales de l'exploitation, et vente aussi à des restaurants de collectivités).
- Les résultats de 2017 sont excellents en bio avec une récolte de blé inespérée (6 t/ha), et en triticales une très bonne récolte (5,5 t/ha), compte-tenu d'une perte des semences à la germination survenue dans une mauvaise météo.
- La reconversion totale n'a pu être possible que grâce à un accord avec la ferme de Viltain qui achètera la luzerne bio de la ferme Vandame pour assurer une partie de la nourriture des vaches de Viltain.

Note complémentaire du gérant (hors AG) : pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'intérêt de la luzerne en agriculture bio :

La luzerne est une tête d'assolement hors pair qui entretient et restructure les sols, étouffe les adventices, fournit de l'azote à la culture suivante, héberge des auxiliaires prédateurs des parasites des cultures voisines.

La luzerne est une plante rustique qui préserve la ressource en eau potable de par ses qualités physiologiques, mais aussi qui en font une plante épuratrice des nitrates en excès dans le sol.

La luzerne, en couvrant le sol toute l'année, donc respectant la faune, en évitant l'érosion des sols, en fleurissant de mai à septembre, est la meilleure amie des papillons, abeilles et autres orthoptères.

La luzerne permet aussi de sécuriser l'exploitation en répartissant les risques d'aléas climatiques, parasitaires ou de marchés sur un plus grand nombre de cultures. Un système en monoculture est par nature moins robuste et moins sûr qu'un système à assolement long. (cf luzernes.org).

On comprend donc l'importance de pouvoir la cultiver en agriculture bio et particulièrement en période de reconversion.

Mais quels sont les débouchés pour la luzerne bio une fois produite ?

En 2012 une journée de travail organisée par l'I.T.A.B.⁶ à laquelle participait le G.A.B.⁷ indiquait que la commercialisation de la luzerne (en excluant les agriculteurs broyant ou auto-consommant leurs cultures) se répartissait ainsi :

- 2/3 des cultivateurs la vendent en foin auprès des éleveurs,
- 1/3 des cultivateurs la vendent auprès de coopératives spécialisées de la déshydratation ;

⁶ I.T.A.B. : Institut Technique de l'Agriculture Biologique

⁷ G.A.B. : Groupement des Agriculteurs Biologiques

En effet la déshydratation apporte une qualité nutritionnelle renforcée et stabilisée dans le temps (protéines tannées donc davantage assimilables, riche en fibre pour lutter contre l'acidose, richesse en Omega 3, meilleure valorisation du lait, amélioration de l'état sanitaire du troupeau).

En l'absence d'usine de déshydratation à proximité, on comprend donc tout l'intérêt pour l'exploitation Vandame que la luzerne produite soit acquise comme foin par Viltain sans avoir à se confronter à un transport hors du Plateau rendu difficile par les embouteillages.

Actualités du Plateau :

Métro ligne 18 : Rappel des positions de Terres Fertiles :

- Opposition à toute mise en danger des ressources agricoles.

Donc à tout aménagement menaçant l'agriculture, directement ou indirectement (fragmentation des cultures, accroissement de la population sur le Plateau, élévation du trafic traversant, etc..).

- Nous sommes donc contre la voie rapide 2x2 voies prévue sur le CD 36, contre la ligne de métro n°18 qu'il soit en aérien ou enterré, mais aussi contre tout tram-train (qui constituerait un risque renforcé d'urbanisation encore plus que le métro), et contre tout transport type Car Lina sur le Plateau.
- Les seuls transports compatibles avec l'agriculture sont :

- Lignes Bus Nord-Sud, téléphérique, transport léger type Car Lina (interne au campus Orsay-Moulon, en respectant les franges boisées du sud du Plateau, ou pour Versailles-Satory).

- La desserte du plateau par bus en TCSP (Est-Ouest).

- Le prolongement du tram-train Massy-Versailles jusqu'à St Quentin en Y. (nécessité de travaux mais coût bien moindre).

Echange avec Th. Lamarche (Professeur à Paris Diderot) à propos du cluster « Paris Saclay » dont l'échec est constaté depuis quelques mois :

Depuis les années 90 avec la massification de l'enseignement supérieur, 20% d'une classe d'âge rentre en enseignement supérieur, en même temps le projet de l'Etat a évolué vers une production non plus de qualification, de savoir, comme autrefois mais seulement de compétence.

C'est un nouveau management public qui est à l'œuvre avec peu de moyens et relativement coercitif, en particulier à travers l'évaluation (sur quels critères l'évaluation est-elle conduite ?) et le triomphe du palmarès.

Le pilotage est assuré par des instruments de gestion dont le but est de former des étudiants capables de se confronter à un espace concurrentiel.

Cette logique concurrentielle s'impose dans d'autres sphères y compris les élus qui eux-mêmes sont en concurrence (faire venir le capital dans la commune, être les meilleurs).

L'enjeu de la stratégie est de transformer la rationalité des acteurs.

Pour le cluster Paris Saclay la conception libérale de l'enseignement vise à additionner plusieurs établissements pour augmenter le nombre de publications sur un seul établissement.

Par la création des Idex, des Labex, le pilotage se fait par la concurrence.

Il peut y avoir des moyens supplémentaires fournis par l'Etat mais alors sous conditions, en particulier de regroupement, à partir de communautés d'établissement (COMUE) à partir desquelles l'Etat exigera ensuite que s'organisent la fusion de ces écoles.

Ce qui est en jeu c'est la déconstruction du compromis social-démocrate qui s'effrite sous la logique néo-libérale, amenant une coupure entre le cadre et l'ouvrier.
Le cadre n'est plus financé par la production industrielle mais par la finance.

A Paris-Saclay qui visait à regrouper depuis Polytechnique à l'Université Paris XI, en passant par Centrale, Supélec, l'Ensta, l'ENS Cachan, d'autres et même dernièrement l'INRA, la question est celle de la répartition entre licence et doctorat.

Ira-t-on vers l'attribution des licences aux universités et des doctorats aux écoles de prestige ? Macron lorsqu'il était ministre du gouvernement précédent a accordé 80 millions d'euros au groupe Polytechnique et une autonomie de fait, donc a organisé lui-même l'éclatement du projet de cluster regroupant toute la recherche française.

Ainsi le cluster Paris Saclay avant même d'être né, a déjà éclaté en 2 groupes : d'un côté Paris-Saclay, qui réunira les trois universités du secteur – Paris-Sud, UVSQ et Evry – mais aussi Centrale Supélec, l'ENS Paris-Saclay et l'IOGS, et deviendra le périmètre de l'Idex, de l'autre côté va naître un pôle construit autour de l'École polytechnique et baptisé, pour le moment, NewUni. Il regroupera au moins l'ENSTA ParisTech, l'ENSAE ParisTech, Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

De nombreux points d'interrogation subsistent sur le fonctionnement de ces 2 entités, et le projet initial de contribuer à développer la recherche Française apparaît perdu de vue, d'autant que le coût global de cet ensemble ne « ruissèlera » pas jusqu'aux chercheurs.

Selon le rapport de la Cour des Comptes (8/02/2017) l'État participe aux projets d'enseignement supérieur et de recherche de Paris-Saclay pour un montant total estimé à 684 millions d'euros. Il finance également [les opérations d'aménagement](#) dans leur ensemble, soit 2,624 milliards d'euros pour le volet immobilier et 1,954 milliard pour le volet consacré aux transports, ligne 18 du métro incluse", détaille le rapport.

Il précise que "**le montant total des financements publics prévus pour le projet Paris-Saclay**, qui comprend des crédits déjà engagés, est **estimé par la Cour à 5,262 milliards d'euros**".

La Cour ajoute que le "coût final de l'opération globale augmente au fur et à mesure des décalages de calendrier".

"Entre juillet 2011 et septembre 2016, le coût des projets de l'École centrale Paris, d'Agro ParisTech et de l'Institut Mines-Télécom est passé de 554 millions à 648 millions d'euros, augmentant de plus de 17 %. Cette progression n'est pas due à un dérapage du coût des projets, mais à l'omission initiale d'une partie d'entre eux", conclut l'institution.

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS depuis septembre 2017 :

Assises de la mobilité : <http://www.assises-mobi-saclay.fr/presentations>

Organisées par les associations actives sur le Plateau de Saclay et les maires des 4 communes opposées au métro, à la demande des nouveaux députés locaux, ces assises ont permis d'entendre des experts sur les différentes perspectives de transports, sur leur correspondance ou pas aux besoins des habitants et usagers.

Le succès a été au rendez-vous en terme de participation citoyenne.

Par contre il a été décevant d'entendre le député Villani prendre la parole pour déclarer que son point de vue était établi et qu'il faudrait réaliser la ligne 18 pour desservir le cluster avant même les exposés sur les alternatives et malgré l'excellent exposé de l'urbaniste J. Lorthiois qui venait juste de démontrer l'inutilité de la ligne 18 pour les déplacements domicile travail tant dans le 78 que dans le 91, lien : <https://youtu.be/c6sc1aKHAVE>